Votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

La protection des enfants : des règles utiles pour assurer la sécurité des jeunes

La plupart des parents, des éducateurs et des intervenants veulent renseigner les enfants au sujet de la violence, mais ils ne savent pas très bien comment s'y prendre. Ces lignes directrices les aideront à donner aux enfants les moyens de se protéger. Souvenez-vous que vous risquez de faire plus de tort à l'enfant en vous taisant qu’en lui fournissant trop de renseignements. Si vous abordez franchement la question, les enfants sauront qu’ils peuvent vous parler et ils se sentiront libres de vous confier leurs inquiétudes.



Des conseils à l’intention des familles

En tant que famille, il existe de nombreuses choses à faire ensemble pour assurer la sécurité de vos enfants. Voici des suggestions dans ce sens :

- **L'enfant laissé sans surveillance est un enfant exposé aux risques.** Le parent doit s'entendre avec son enfant sur un endroit où celui-ci peut l'attendre au cas où il serait retardé. La personne qui fournit un service de garde ne doit jamais laisser un enfant sans surveillance, même si cela veut dire qu'il faut attendre un parent en retard.
- **Dites aux enfants de marcher autant que possible par deux ou en groupe.** Les enfants doivent toujours prendre le même chemin pour revenir à la maison.
- **Les parents doivent connaître les adultes qui travaillent avec leurs enfants, autant à la garderie, à l'école que dans des programmes récréatifs.** Réciproquement, les adultes qui travaillent avec les enfants doivent faire un effort pour connaître les parents de l'enfant.
- **Plusieurs familles utilisent un code secret.** Leurs enfants ne doivent jamais partir avec quelqu'un, même pas les amis intimes de la famille, à moins que ces personnes leur donnent le code. Il faut changer le code une fois qu'il est connu. La personne qui fournit le service de garde ne doit jamais laisser l'enfant partir avec un étranger, à moins d'avoir reçu un préavis du parent.
- **Ne laissez pas un jeune enfant aller seul dans les toilettes publiques.**
- **Les parents doivent vérifier scrupuleusement toute situation de garde à l'enfance.** Enseignez aux enfants à clé à ne jamais laisser entrer un visiteur à la maison et, si quelqu’un téléphone, à ne jamais mentionner qu'ils sont seuls.
- **Il existe de nombreuses ressources éducatives à l’intention des parents et des travailleurs dans les services de garde.** En tant qu’adultes responsables de jeunes enfants, les parents, les éducateurs et toute autre personne qui fournit des services de garde doivent être informés sur la détection de la violence et les moyens de la signaler.

Ce qu’il faut dire à un enfant

En plus des règles familiales, les enfants doivent être renseignés au sujet de leurs interactions avec les adultes.

- Expliquez à l'enfant la différence qu'il y a entre les bonnes et les mauvaises caresses et incitez-le à écouter ses sentiments.
- Donnez à l'enfant la confiance en soi qui lui permettra de s'affirmer s'il a envie de dire « non » à quelqu’un qui l’a touché ou lui a demandé de faire quelque chose qu'il croit ne pas être bien.

- Donnez-lui la permission de dire à cette personne de ne pas le toucher et rassurez-le en lui affirmant que ce n'est pas impoli de le faire.
- Si quelqu'un, même une personne qu'il aime, menace de le toucher ou le touche d'une manière qui ne lui paraît pas bonne, faites-lui bien comprendre qu'il doit le dire à un adulte en qui il a confiance. Expliquez-lui que cette chose ne peut être gardée secrète, même si la personne lui a dit de se taire.

Si un enfant vous dit qu'il a été abordé ou agressé, voici ce que vous devez faire en tant qu'adulte :

- Écoutez ce que l'enfant raconte et laissez-le s'exprimer dans ses mots ou, si c'est plus facile, à l'aide de dessins ou de poupées, mais ne lui suggérez pas les mots ou ne modifiez pas ce qu'il dit. Vos idées pourraient fausser la vérité.
- Les jeunes enfants mentent rarement au sujet des agressions sexuelles. Donnez à l'enfant l'assurance que vous croyez ce qu'il dit et que vous êtes content de l'avoir appris.
- Ne blâmez pas l'enfant, ne vous montrez pas horrifié, ne vous mettez pas en colère et ne le découragez pas en essayant de le convaincre que ce qui est arrivé est sa faute.
- Soutenez l'enfant et reconnaissez ses sentiments, que ce soit de la colère, de la peur, de la tristesse, de l'anxiété. Assurez-le que vous allez le protéger contre une nouvelle agression.
- Dites à l'enfant que vous allez prendre les moyens de mettre un terme à cette situation, sans en mentionner les détails. Des professionnels compétents vous aideront à guider votre enfant dans ce processus.
- Si vous soupçonnez qu'un enfant est victime de violence sexuelle, la loi vous oblige à le signaler aussitôt aux services de police ou de protection de l'enfance.
- Si un travailleur social ou un agent de police doit interroger l'enfant, assurez-vous qu'une personne proche de l'enfant soit présente.

S'ils ne sont pas sensibilisés à la violence et aux agressions, ils ne connaîtront pas leurs droits et ils ne sauront pas comment réagir et dire « non ». En tant qu'éducateur, fournisseur de services de garde ou parent, assurez-vous de parler aux enfants de ces dangers et de leur expliquer ce qu'ils peuvent faire pour assurer leur sécurité. Soulignez aux enfants qu'ils ne doivent pas hésiter à vous poser des questions s'ils doutent de la pertinence d'un comportement envers eux.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d'information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.